



Neuchâtel, 4 mars 2016

Retour sur la session des 23 et 24 février 2016 du Grand Conseil neuchâtelois

[Ordre du jour de la session des 23 et 24 février 2016](#)

L'intégralité des débats est à retrouver en images [ici](#)

Etudes de médecine

Un plaidoyer partiel et partial

La députée Aurélie Widmer a transmis au Grand Conseil la position du groupe socialiste préparée par le député Baptiste Hurni, éloigné de la session par la grippe.

« [...] Le rapport à l'appui des deux postulats concernant la première année de médecine à l'Université de Neuchâtel est complet. Il a été exécuté dans un temps honorable. [...]

Malheureusement, le contenu du rapport nous satisfait moins. En effet, la première problématique, soit celle qui voit les étudiants neuchâtelois avoir moins de chance de succès pour entrer en 2^e année que leurs homologues ayant suivis la filière de médecine offrant en tout cas un bachelor complet reste entière.

Certes, avec une bonne collaboration avec les universités partenaires, le problème peut être jugulé, mais il faut garder à l'esprit que dans cette problématique celui qui n'offre qu'une année de formation ne tient pas le couteau par le manche. Si nos partenaires se voient surchargés par des inscriptions en nombre, ils n'offriront pas assez de place aux Neuchâtelois qui seront dès lors inmanquablement sous le coup d'un numerus clausus. Cet état de fait porte indiscutablement atteinte à l'attractivité de l'UniNE en médecine.

Tout au plus, nous suggérons au Conseil d'Etat de tenter de conclure un accord de collaboration où les Neuchâtelois auraient exactement le même examen que leurs homologues et que seuls les résultats comptent, sans tenir compte du nombre qui réussissent. Bref, il faudrait convenir d'un bachelor commun avec une autre université ou alors proposer son propre bachelor. C'est la seule manière d'assurer une égalité des chances rationnelle.

Concernant l'étude de faisabilité d'un bachelor de médecine complet à Neuchâtel, le rapport nous déçoit au plus au point. En effet, bien qu'il soit relaté que les chiffres manquent, on assène que la formation complète coûterait presque 25 millions au canton de Neuchâtel. Etrange, quand on lit dans le même rapport que la 1^{ère} année rapporte de l'argent. Plus compréhensible, si l'on constate que pour



établir le coût de la première année, on tient compte de l'ensemble des synergies possibles dans la faculté des sciences, alors que pour évaluer celui de la 2^e et 3^e année, on prend uniquement en compte les projections les plus pessimistes sans tenir compte d'aucune collaboration et en considérant que l'on devrait partir de zéro. Le rapport est franchement tendancieux s'il l'on considère le coût réel de ces 2^e et 3^e années pour le canton de Fribourg, beaucoup plus faible que celui énoncé dans le rapport, alors que cette université a servi de modèle pour l'ensemble de l'étude.

Oui, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les députés, le groupe de travail a retenu les dépenses les plus élevées possibles, les rentrées les plus basses possibles pour évaluer la faisabilité de la 2^e et 3^e année de médecine, alors qu'il a fait l'inverse pour la première année. C'est ce qu'il convient de nommer comme un parti pris, qui nous attriste infiniment puisqu'il fait fi de la pénurie de médecins en Suisse en évacuant la question sous la problématique des coûts, sans même pousser la réflexion sur l'attractivité d'HNE. Là encore, on se borne à dire que dans l'organisation actuelle, l'implantation de la 2^e et 3^e année de médecine serait impossible et qu'il serait difficile de recruter de nouveaux médecins. Mais posez la question à n'importe quel étudiant en médecine, à n'importe quel jeune praticien : avoir un bachelor en médecine rendrait l'HNE beaucoup plus attractif et cette filière ne serait pas un problème mais une partie de la solution.

Bref, parti d'aprioris défavorables, le rapport que nous traitons ne pouvait d'être qu'un plaidoyer partial et partiel sur une idée qui, nous le répétons, fait sens à l'heure où la Suisse manque de médecine, l'HNE peine à recruter et la faculté des sciences avoir besoin d'une nouvelle direction avec le départ de la microtechnique.

En revanche, le postulat étant une demande d'étude et non pas une demande d'étude allant dans le sens des postulants, le groupe socialiste acceptera le rapport en promettant de déposer soit une motion, soit une modification de loi très prochainement. »

Classement des postulats 14.146 et 14.147 accepté non combattu. •

Congé maternel d'adoption

Un signal positif pour le congé d'adoption

Il est revenu à la députée Florence Nater de défendre le point de vue du groupe socialiste.

« [...] Le rapport sur le congé en matière d'adoption [...] constitue, aux yeux de notre groupe, une vraie opportunité d'apporter une pierre à l'édifice du changement social et du combat pour l'égalité pour toutes et tous.



En février 2013, notre groupe, à l'instar d'une majorité de ce parlement, avait accepté, la motion populaire munie de plus de 1300 signatures demandant l'instauration d'une base légale pour un congé d'adoption dans le canton de Neuchâtel. Au-delà du fonds même de la demande, le texte de la motion donne également quelques pistes concrètes de réponses avec des comparaisons intercantionales – Fribourg, Vaud et Genève ayant créé une telle base légale. Le texte esquisse également une estimation des coûts, moins de Fr. 100'000 .— par an, qu'un tel congé engendrerait pour la collectivité publique. Ainsi donc, à l'exception d'une formulation un peu trop restrictive « congé maternel d'adoption » qui mériterait d'être revue, à cette exception près, le texte de la motion populaire nous livre – en 2012 déjà - presque « clés en mains » les pistes pour mettre en place un tel dispositif dans notre canton.

Quelques mois plus tard, en octobre 2013, notre autorité acceptait également le dépôt d'une initiative cantonale demandant au parlement fédéral d'introduire un congé maternel d'adoption sur un plan fédéral.

Au niveau du processus, le Conseil d'Etat a souhaité attendre l'aboutissement de l'initiative cantonale à Berne avant de rendre son rapport sur le projet neuchâtelois, considérant, je cite, la « connexité des deux éléments ».

Jusqu'à nous pouvons suivre la démarche du Conseil d'Etat.

Il s'avère cependant que l'initiative cantonale neuchâteloise a malheureusement échoué au parlement fédéral ; les commissions santé et sécurité sociale du Conseil national et du Conseil des Etats ont cependant décidé de soutenir l'initiative parlementaire Romano qui demande quant à elle l'introduction d'allocations en cas d'adoption d'un enfant et cela par un financement via l'assurance perte de gain.

Dès lors, sur la base de ces éléments-là le Conseil d'Etat, tout en reconnaissant le bienfondé et la légitimité de la requête, considère aujourd'hui qu'il faut attendre l'aboutissement des travaux parlementaires fédéraux, aboutissement qu'il espère favorable, et ne pas légiférer pour l'instant sur un plan cantonal. Selon le Conseil d'Etat, je cite, « la mise en œuvre immédiate d'un régime cantonal engagerait des moyens excessifs pour un système dont la durée de vie pourrait être brève ».

Et c'est à partir de là, Mesdames, Messieurs, que nous ne pouvons plus suivre le Conseil d'Etat.

A nos yeux, notre gouvernement manque ici une belle occasion de faire un pas vers un changement social dont il reconnaît pourtant la légitimité.

A l'appui de sa position, le Conseil d'Etat nous fait miroiter l'aboutissement du dossier au niveau fédéral dans un bref délai. Le groupe socialiste, malheureusement, ne partage pas ici l'optimisme dont fait preuve le Conseil d'Etat. D'abord les commissions santé et sécurité sociale du Conseil national et du Conseil des Etats n'ont fait qu'accepter l'objectif. Le travail doit maintenant se faire ; à notre connaissance une sous-commission devrait être créée pour élaborer un projet de loi, dont le résultat n'est toutefois pas attendu avant 2 ans, cela si tout va bien ! En outre, et contrairement à ce que le rapport du Conseil d'Etat nous dit, les commissions n'ont pas « plébiscité » ce principe, mais l'ont accepté à une courte majorité, en particulier pour la commission du Conseil des Etats puisque le vote était de 7 pour et de 5 contre et ceci avant la nouvelle composition des Chambres fédérales. On ne sent



donc pas dans ces votes un enthousiasme fracassant pour un tel projet, enthousiasme qui pourrait sans doute encore être entamé avec les nouvelles couleurs du Parlement.

Le Conseil d'Etat appuie également sa proposition de classer cette motion en évoquant des « coûts excessifs pour la mise en place d'un tel dispositif dans notre canton ». Nous voilà bien dubitatifs... Moins de Fr. 100'000 .—par an est le coût estimé par le Conseil d'Etat pour le versement d'allocations pour adoption aux parents concernés, potentiellement en moyenne 8 familles par an, peut-être même un peu moins si l'on tient compte, dans ces 8 cas, du nombre de situations d'adoption d'un enfant par le conjoint.

A cela il s'agirait d'ajouter des coûts administratifs pour la mise en place du dispositif, jugés excessifs par le Conseil d'Etat. A lire son rapport, on a l'impression qu'il s'agit ici de tout inventer. Or, nous savons par exemple que l'allocation naissance, financée via le régime des allocations familiales, est versée aujourd'hui déjà aux parents adoptants. Ceci nous montre bien qu'un dispositif est déjà en place et qu'il pourrait sans doute être adapté au versement d'une indemnité de congé pour adoption. D'autres cantons romands ayant déjà légiféré en la matière, les exemples sur lesquels le Conseil d'Etat peut construire un modèle neuchâtelois ne manquent pas.

Dès lors, ne pouvant partager l'optimisme du Conseil d'Etat sur le front des Chambres fédérales et ne souscrivant pas à son analyse liée à des coûts dits excessifs, notre groupe refusera vigoureusement le classement de cette motion.

Que tous les parents de cette assemblée se souviennent combien l'arrivée d'un enfant, si heureuse soit-elle, est un grand bouleversement pour les couples et les familles (et ce n'est sans doute pas un jeune papa assis aujourd'hui à la galerie qui me contredira !). Ce bouleversement est aussi une réalité, peut-être encore plus complexe, pour les parents qui adoptent un enfant. C'est pourquoi il est de notre devoir d'assurer l'égalité de traitement, maintenant, sans plus attendre.

En matière de politique familiale, notre canton s'est montré progressiste, par exemple avec la loi sur l'accueil des enfants et son partenariat avec les employeurs. En proposant le classement de la motion populaire sur le congé adoption, le Conseil d'Etat fait un pas en arrière.

En 2016, alors qu'il reconnaît la légitimité de la requête et qu'il sait faire preuve de créativité, nous demandons au Conseil d'Etat de remplacer pour ce projet la vision « il est urgent d'attendre » par celle qui dit « il est urgent d'agir » parce que l'avenir de notre canton passe aussi par celui des familles, de toutes les familles sans distinction. »

Le classement de la motion 12.135 a été rejeté par 56 voix contre 54. •



Lutte contre l'illettrisme

Nous devons en faire davantage

Il est revenu à la députée Annie Clerc de présenter la position du groupe socialiste.

« [...] Vous dire que nous sommes déçus serait un euphémisme. Le rapport 14.022 sur la lutte contre l'illettrisme mettait en exergue la grave situation dans laquelle se trouve le canton. La commission Ecole a été interpellée par le fait que 14% des élèves terminant leur scolarité rencontrent des difficultés dans l'écriture et la lecture avec toutes les conséquences de fragilisation, précarité et d'exclusion que cela implique. C'est la raison pour laquelle la commission a soumis une recommandation au Grand Conseil. Cette recommandation proposait d'allouer des moyens supplémentaires mais aussi une analyse qualitative des 86 expériences nommées dans l'annexe 1 en faisant ressortir celles qu'on pourrait rendre pérennes du fait de leur portée positive et de leur impact.

Prévenir et lutter contre l'illettrisme nécessite d'aller au delà de l'inventaire des mesures ponctuelles, pilotes ou pérennes

Pour le groupe socialiste, le rapport 16.002 soumis à notre sagacité ne répond pas à la recommandation de la commission école du GC Améliorer les conditions cadre pour la promotion des compétences de base des adultes est une nécessité et nous la reconnaissons. Mais prendre le mal à la racine, fixer des objectifs et se donner les moyens à l'école obligatoire de diminuer drastiquement ce pourcentage qui interpelle aurait encore davantage retenu notre attention !

Ce qui ressort de la lecture de ce rapport, ce sont toujours autant, si ce n'est plus de questions. Que remettre en cause à l'école ? Quelles mesures faut-il favoriser ou renforcer à l'école obligatoire ? Quels projets reprendre, généraliser pour qu'au cycle 1 et 2 on puisse favoriser la lecture et l'écriture et prendre le mal à la racine ? Quel bilan peut-on faire de la prévention de l'illettrisme au préscolaire ? Peut on renforcer, être plus ambitieux sur ce projet ?

Mais aussi quel renforcement accorde-t-on à l'Aemo pour que les décrochages scolaires soient limités ? Quelles réflexions mène-t-on pour les élèves qui ne trouvent plus de sens à l'école.

Ou encore quels modules de formation la HEP met elle sur pied pour faire plus que sensibiliser les futurs enseignants à la problématique mais en leur donner de vrais outils ? Quels leviers d'actions spécifiquement le CE met il en œuvre dans ces grands chantiers ?

Bref vous l'avez compris, le groupe socialiste ne se satisfait pas de ce rapport, car il ne fait que reprendre les grandes lignes du précédent alors que nous ne prenons connaissance d'aucune pistes nouvelles. Notre groupe par conséquent le refusera dans sa grande majorité ! »

Le classement de la recommandation 15.142 a été refusé par 53 voix contre 40. •



Motion populaire des syndicats des enseignants neuchâtelois (SAEN). Quel avenir pour la caisse de remplacement ?

Mettre fin à une exception neuchâteloise

Martine Docourt Ducommun, cheffe de groupe a défendu la position des députés socialistes.

« Vouloir commencer une carrière d’enseignante ou d’enseignant du 1^{er} cycle dans le canton de Neuchâtel est la marque d’une véritable vocation. En effet, on ne peut pas dire que ce choix se fasse pour des motivations salariales.

Selon une enquête récente de la RTS, le salaire de base des enseignant-e-s du 1^{er} cycle est le plus bas de Suisse romande loin derrière leurs collègues du canton de Genève qui gagnent un peu moins de 3000.- francs mensuel en plus en début de carrière. Bien que les enseignantes et les enseignants neuchâtelois sont censés connaître l’une des progressions les plus rapides (11 ans), les salaires atteints en fin de carrière sont toujours les plus bas de Romandie et n’atteindront même pas le salaire de début de carrière genevois. De plus, s’agissant de la progression, nous savons tous ici présents, que l’échelle salariale n’a que trop rarement été appliquée.

Toujours selon la même enquête, à titre comparatif, dans le canton de Neuchâtel, les enseignantes et enseignants paient 40% de leur cotisation prévoyance alors qu’à Genève, le taux est de 33%.

Cerise sur le gâteau, les enseignants de notre canton sont les seuls de Suisse à devoir financer leur caisse de remplacement pour les absences liées à des maladies ou accident. Cette réalité, premier élément soulevé par la motion populaire qui nous est soumis aujourd’hui est pour le groupe socialiste inacceptable. Pourquoi faire une différence entre les métiers de l’administration ? Notre groupe s’y oppose.

Sachant que les enseignantes et enseignants risquent de manquer dans les prochaines années, il est temps d’en finir avec ce système de financement qui creusent encore les inégalités intercantionales et qui peuvent ainsi rendre le recrutement encore plus difficile.

Quant au 2^{ème} volet de la motion qui traite de la santé physique et psychique du personnel enseignant, le groupe socialiste est préoccupé et porte une attention particulière à cette thématique, et ceci concernant l’ensemble des employés de l’administration cantonale. Les décisions prises par la majorité du Grand Conseil sur la limitation de l’effectif dans l’administration sans connaître les réelles conséquences, ne peuvent qu’avoir des incidences négatives sur la santé des collaborateurs.

L’accent doit ainsi être mis sur une réelle application des dispositions fédérales de ce domaine.

Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste soutiendra dans sa majorité la motion. »

La motion a été refusée par 66 voix contre 36. •



Postulat du groupe libéral-radical. Faciliter la vie des entreprises : des économies pour l'Etat et pour les entreprises

L'administration, encore et toujours la cible privilégiée de la droite

« [...] « *Faciliter la vie des entreprises : des économies pour l'Etat et les entreprises* », un vaste sujet d'étude il est vrai et, qui plus est, d'actualité.

Quelques exemples illustrant cette actualité :

- A Genève, la population se plaint, plainte largement relayée par la presse, du temps de réaction de certains services de l'administration genevoise notamment en matière d'impôts.
- A Neuchâtel, ceux qui sont en contacts réguliers avec la population et/ou les entreprises entendent *souvent* la même rengaine :
 - une administration trop compliquée travaillant avec un manque certain de transparence,
 - des fonctionnaires qui « s'auto alimentent » pour justifier leur poste,
 - des procédures papiers ne prenant pas en compte les technologies du moment,
 - des renvois systématiques d'un bureau à l'autre synonyme de ralentissements importants dans le traitement de dossiers, etc.
- Enfin, s'il on consulte différentes enquêtes *réalisées* sur le sujet de l'efficacité des administrations publiques, Neuchâtel semble souvent obtenir des classements très moyens, même si, quelques fois, ces classements sont sujets à caution.

Au premier abord, nous serions donc tous tentés d'approuver le postulat du groupe LR car il y *aurait* indiscutablement quelque chose à faire pour rendre notre administration encore plus performante !

Mais au premier abord seulement. Car, si sur le fonds nous pouvons trouver des éléments d'accord, il en va autrement sur la forme employée par les signataires du postulat LR 15.156.

A nos yeux, en effet, les termes utilisés dans le développement sont de nature à décrire, une nouvelle fois, notre administration comme n'étant pas au service de la population mais plutôt agissant contre celle-ci avec un fonctionnement par trop tatillon et inapproprié ! Cette vision, réductrice de l'action de notre service public, nous ne pouvons y souscrire !

De plus, et cela a été dit *par* le porte-parole du Conseil d'Etat, l'administration entreprend déjà un certain nombre de démarches en matière de réformes. Des réformes qui répondront de manière favorable à la *quête* d'une administration plus efficiente et diligente.

Notre groupe, *en regard des* éléments apportés par le CE, est favorable aux mesures prévues mais naturellement reste dans l'attente de propositions concrètes et applicables.



[...] L'administration et ses représentants effectuent [...] un travail important et utile. Ils remplissent leur mission avec conscience et, permettez-moi d'illustrer notre propos par des termes souvent utilisés en matière sanitaire : l'administration à sa mission dans le sang et, si parfois elle souffre d'une circulation chaotique, cela ne demande pas de transfusion complète mais plutôt une adaptation de ses canaux de distribution aux avancées technologiques et organisationnelles. Sur ce point le CE a pris des engagements qui vont dans le sens que nous attendons et qui à nos yeux ne justifient pas une nouvelle démarche parlementaire.

Pour toutes ces raisons le groupe socialiste refusera, le postulat 15.156. »

Le postulat a été accepté par 59 voix contre 52. •

Motion du groupe socialiste « Nouveaux instruments pour soutenir la création, la diffusion et l'accès à la culture »: une opacité d'un autre siècle.

[\(le texte de la motion\)](#)

Combattue par le Conseil d'Etat et par le groupe libéral radical, l'urgence demandée par le groupe socialiste été refusée par 64 voix contre 49. La motion socialiste sera donc traitée ultérieurement.

Ci-dessous le communiqué du PSN

« Neuchâtel, le 18 février 2016

Politique culturelle cantonale

La culture se débat

Le Parti socialiste neuchâtelois s'inquiète du peu de transparence qui accompagne les réflexions du Conseil d'Etat sur la politique culturelle cantonale. Le PSN ne saurait accepter que le débat démocratique soit confisqué par l'exécutif. Il attend des réponses claires quant aux intentions du Conseil d'Etat. Le PSN ne se satisfera pas de vagues déclarations et attend du ministre en charge du dossier qu'il réponde avec diligence et application à la motion déposée aujourd'hui par le groupe socialiste. Par ailleurs, s'agissant de la remise en question du pourcent culturel, le groupe socialiste ne peut admettre que le Conseil d'Etat fasse sciemment fi d'un vote clair du Grand Conseil. Il a déposé un projet de loi pour garantir le respect de la volonté du législatif.

S'il ne peut que saluer la volonté de dépoussiérer la Loi sur l'encouragement des activités culturelles (qui date tout de même de 1997), le PSN ne peut tolérer que le Conseil d'Etat confisque le débat qui doit accompagner toute modification de loi. C'est en ce sens qu'il dépose une motion enjoignant l'exécutif à respecter ses engagements en présentant un rapport sur la politique culturelle. Les communications du ministre en charge du dossier soulèvent, à échéances régulières, plus de questions qu'elles n'apportent de réponses aux légitimes attentes des acteurs culturels, du parlement et du public.



Alors que le Conseil d'Etat promeut l'idée d'un canton, un espace et donc la fin des districts, il est plus que surprenant d'apprendre que ce même Conseil d'Etat entend axer sur « un évènement majeur par district » l'essentiel de son soutien aux manifestations culturelles. Quant aux critères devant déterminer le soutien de l'Etat, le gouvernement se montre plus qu'avare en informations sur le sujet. La notion « d'excellence » est certes mise en avant, mais sans qu'elle ne soit définie, ce qui la rend incompréhensible pour ne pas dire vide de sens.

A ceci s'ajoutent les déclarations du ministre en charge de la culture évoquant le resserrement du soutien cantonal sur les « évènements rassembleurs ». De quoi laisser poindre à l'horizon le spectre d'une culture de l'audimat.

L'absence de mention du soutien à la relève inquiète également le PSN pour qui le renouvellement garantit bien plus sûrement la richesse et la diversité que n'importe quel critère administratif.

Enfin, le PSN s'interroge sur le peu de cas que le Conseil d'Etat fait d'un vote, pourtant clair, du Grand Conseil portant sur le cadre d'application du pourcent culturel. L'argumentaire développé laisse songeur. Opposer écologie et culture, une prouesse dont le canton n'aurait pas à se vanter. Le groupe socialiste proposera donc au parlement d'inscrire dans la loi les garanties nécessaires au respect d'un outil dont le législatif a, lui-même, rappelé l'importance.

A toutes fins utiles, le PSN rappelle que la culture est fondamentale à la cohésion sociale, qu'elle est un bien essentiel et non négociable de la démocratie. En limiter la portée ou l'accessibilité, en déprécier la valeur et les apports ou en faire l'objet de simples calculs comptables serait faire le lit de populismes dont les représentant-e-s élu-e-s de la République seraient bien inspirés de se méfier. » ●

Les Nouvelles du Grand Conseil, le 4 mars 2016.

Les Nouvelles du Grand Conseil n'ont pas pour vocation d'être le compte rendu exhaustif des débats qui animent notre parlement, ni un prolongement des discussions qui y prennent place. En reprenant un certain nombre d'éléments traités lors des sessions du Grand Conseil, mais aussi en partageant avec les camarades les communications du groupe auprès des médias, elles se conçoivent comme une porte ouverte sur le travail des députés socialistes.